

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 21
représentés : 16
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-66

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : SANTE

Affaire suivie par Michelle CARRIC

**CORRECTION D'UNE ERREUR DE PLUME PRESENTE DANS LA
DELIBERATION 24-43 RELATIVE
AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE AU NIVEAU DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret N° 621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000,

VU l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,

VU la délibération 24-42 d'approbation du compte de gestion 2023 du CMPP,

VU la délibération 24-43 du vote du compte administratif 2023 du CMPP,

CONSIDERANT que le montant inscrit au niveau de l'excédent de la section d'investissement est erroné en raison d'une erreur de calcul.

APRES EN AVOIR DELIBERE

CORRIGE l'erreur de plume de la Section d'Investissement de la manière suivante :

- Dépenses...59 992.89 €
- Recettes...155 862.93 € (*Composées de 34 308.48 € de recettes réalisées et de 121 554.45 € d'excédent antérieur reporté*)

Restes à réaliser en dépenses à reporter sur 2024 ...775.87 €

Soit un excédent à affecter pour la section d'investissement de : **95 870.04 €** (à la place de
95 094.17 €)

VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

M. le Maire ne prend pas part au vote

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Genevieve-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

ajouté sur le site de la ville le : 5 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20240705-24-66-AI
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024